

sions libérales étaient exactes et bien justes; cette rédition des comptes est notre juge fixe. Les dépenses ont un excédent de 647 francs (exclamations générales) et la commune au lieu d'avoir un déficit de 41,369 fr., a un bon de 27,673 fr.

M. LARABRE. — Du plus en plus fort! (Hilarité.)

M. CROMBECK. — C'est le bilan de notre administration, vous avez fait un compte un peu trop à la légère.

M. LARABRE. — Non pas avec légèreté, mais avec jugement.

M. CROMBECK. — Vous avez fait un emprunt aussi.

M. MARINEN. — Messieurs, nous n'avons cette affaire des finances bien faite, il n'en est pas ainsi, je vais donc en deux mots prouver l'exactitude du rapport de l'ex-président.

L'autre administration accusait en 1890 un excédent de 27,000 francs. Il faut dire: donc avoir en caisse trente longues 27,000 fr. On porte au budget de 1891 un excédent de 27,500 francs. Il faut donc y avoir en caisse plus de 27,500 francs. Autrement, il n'y a pas de portefeuille effectués les recettes et on signale les dépenses dans les deux pays: mais il y a 3,000 francs d'émargement non remboursés. 1,000 francs de coupons non remboursés également. 1,000 francs de coupons non remboursés alors qu'il en réalité il y en a 1,000. Il faut donc un emprunt pour couvrir cet imprévu!

L'expert-comptable signalait 41,000 de déficit; rien de moins que 41,000 de déficit dans la bourse de 6,000 francs toutes deniers échangées par le décret et 12,000 francs versées par de nos-pensions aux pauvres.

M. MARINEN. — Ces sommes sont rigoureusement exactes. De plus, un nouveau déficit de 15,000 a été récemment signalé, déficit provenant d'un emprunt non renouvelé.

M. LARABRE. — Et c'est cela que l'ancienne administration appelle bien diriger les finances?... (Hilarité.)

M. MELLIZZI. — M. Crombeck, quand il n'y a pas de déficit, il n'y a pas de créances, et, depuis notre arrivée au pouvoir, nous sommes assisés de gens qui viennent à nous et nous demandent de leur donner.

M. MARINEN. — Il n'est pas difficile d'avoir un excédent quand on ne paie pas.

M. CROMBECK. — Mais vous avez approuvé ce compte donc l'exactitude.

M. LARABRE. — Il fallait bien approuver, contre ce que c'eût été, ce compte qui nous était fait par la déplorable gestion de l'ancienne administration qui renseignait sur les recettes et les dépenses mais négligeait de les payer.

M. MARINEN. — Non, mais encore: toutes les années précédentes, l'excédent était porté par l'Etat, et l'an dernier, l'excédent était porté par vous à 98,000 et vous deviez faire un emprunt de 100,000!... Expliquez-moi!

M. BECHART. — C'est dépend des cas! (Hilarité.)

M. LARABRE. — Je remarque avec un plaisir mêlé d'une certaine stupéfaction que M. Crombeck, depuis la dernière séance, a fait des progrès dans la connaissance des comptes clôturés. Mais la dernière n'est pas tout à fait comprise, je vous prie d'ajouter qu'il n'en est plus de même (rires prolongés).

M. CROMBECK. — Je réponds en riant: Bien assuré. M. Larabre, Merci! (Hilarité.)

M. MARINEN. — Il est alors: le Conseil passe à l'ordre du jour, la discussion devant avoir lieu à huis-clos, nous prions le public de se retirer quelque temps. L'adoption des écoles sera discutée publiquement. (Il est 1 h 15.) Il 2 h la séance est reprise; nous donnerons le compte-rendu de cette seconde partie de la séance.

Importante arrestation à Schaerbeek. — M. Linster, officier de police du quartier de Schaerbeek, à Bruxelles, a arrêté, dans une maison de la rue Gauthier, un nommé Jules Desmet, 26 ans, de la place du Palais (rue de Galan). Il était recherché depuis longtemps en vertu d'une demande d'extradition du gouvernement français du chef d'importants détournements commis dans l'exercice de ses fonctions. L'ex-receveur a été arrêté en disposition du parquet, en attendant les formalités de l'extradition.

Bruxelles. — Un des complices présumés du crime de Leenarta (assassinat d'une femme galante dans son appartement, place Saint-Géry), vient d'être arrêté à Ypres. — Un autre suspect, un homme de 25 ans, employé à Bruxelles en qualité d'interprète dans un hotel.

Les charges les plus lourdes pèsent sur lui. Il a été vu en compagnie d'Adnet, un des complices présumés, le veille du crime, à Ypres. — Le suspect a été arrêté à Ypres, 3 h 30, et a été placé au Palais des Justice. Il a fait partie de la Légion étrangère de l'armée française.

Astebrouck. — Voici le résultat d'un concours de billard qui a été donné, à l'Estaminet de la Verte-Rue, à 14 h 30, par M. A. Cheneau-Leroux, 2e prix, M. H. Daloel, de la société de Monseigneur le Père, M. Van Eghem de la société d'Astebrouck. Prochainement, il sera lieu un autre concours.

Une grosse affaire. — Le tribunal de commerce de Roubaix, dans ce moment d'une affaire dont l'importance est tout à fait exceptionnelle, il ne s'agit rien moins que de quelques centaines de millions de francs formule contre deux personnes, la Société Cal et la Société de Fives-Lille.

Il s'agit de l'entreprise d'un chemin de fer stratégique qui passe par la ville de Roubaix, dont les travaux ont été exécutés par ces dernières personnes pour compte d'une partie des industriels divers personnes en vue en Belgique, notamment

ment, à l'origine, M. Longrand-Dumonceau, puis un certain nombre des personnes étrangères, un membre du Parlement, etc. Les deux dernières personnes sont soutenues par MM. Bara, Willems et Brodmann.

Les maisons francaises sont évidemment par M. Xavier Olin, qui est rentré, dit-on, définitivement au barreau.

M. LARABRE. — C'est le bilan de notre administration, vous avez fait un compte un peu trop à la légère.

M. MARINEN. — Non pas avec légèreté, mais avec jugement.

M. CROMBECK. — Vous avez fait un emprunt aussi.

M. MARINEN. — Messieurs, nous n'avons cette affaire des finances bien faite, il n'en est pas ainsi, je vais donc en deux mots prouver l'exactitude du rapport de l'ex-président.

L'autre administration accusait en 1890 un excédent de 27,000 francs. Il faut dire: donc avoir en caisse trente longues 27,000 francs. On porte au budget de 1891 un excédent de 27,500 francs. Il faut donc y avoir en caisse plus de 27,500 francs. Autrement, il n'y a pas de portefeuille effectués les recettes et on signale les dépenses dans les deux pays: mais il y a 3,000 francs d'émargement non remboursés.

M. LARABRE. — C'est le bilan de notre administration, vous avez fait un compte un peu trop à la légère.

M. MARINEN. — Non pas avec légèreté, mais avec jugement.

M. CROMBECK. — Vous avez fait un compte un peu trop à la légère.

M. LARABRE. — Je remarque avec un plaisir mêlé d'une certaine stupéfaction que M. Crombeck, depuis la dernière séance, a fait des progrès dans la connaissance des comptes clôturés. Mais la dernière n'est pas tout à fait comprise, je vous prie d'ajouter qu'il n'en est plus de même (rires prolongés).

M. CROMBECK. — Je réponds en riant: Bien assuré. M. Larabre, Merci! (Hilarité.)

M. MARINEN. — Il est alors: le Conseil passe à l'ordre du jour, la discussion devant avoir lieu à huis-clos, nous prions le public de se retirer quelque temps. L'adoption des écoles sera discutée publiquement. (Il est 1 h 15.) Il 2 h la séance est reprise; nous donnerons le compte-rendu de cette seconde partie de la séance.

Important arrêt à Schaerbeek. — M. Linster, officier de police du quartier de Schaerbeek, à Bruxelles, a arrêté, dans une maison de la rue Gauthier, un nommé Jules Desmet, 26 ans, de la place du Palais (rue de Galan). Il était recherché depuis longtemps en vertu d'une demande d'extradition du gouvernement français du chef d'importants détournements commis dans l'exercice de ses fonctions. L'ex-receveur a été arrêté en disposition du parquet, en attendant les formalités de l'extradition.

Bruxelles. — Un des complices présumés du crime de Leenarta (assassinat d'une femme galante dans son appartement, place Saint-Géry), vient d'être arrêté à Ypres. — Un autre suspect, un homme de 25 ans, employé à Bruxelles en qualité d'interprète dans un hotel.

Les charges les plus lourdes pèsent sur lui. Il a été vu en compagnie d'Adnet, un des complices présumés, le veille du crime, à Ypres. — Le suspect a été arrêté à Ypres, 3 h 30, et a été placé au Palais des Justice. Il a fait partie de la Légion étrangère de l'armée française.

Astebrouck. — Voici le résultat d'un concours de billard qui a été donné, à l'Estaminet de la Verte-Rue, à 14 h 30, par M. A. Cheneau-Leroux, 2e prix, M. H. Daloel, de la société de Monseigneur le Père, M. Van Eghem de la société d'Astebrouck. Prochainement, il sera lieu un autre concours.

Une grosse affaire. — Le tribunal de commerce de Roubaix, dans ce moment d'une affaire dont l'importance est tout à fait exceptionnelle, il ne s'agit rien moins que de quelques centaines de millions de francs formule contre deux personnes, la Société Cal et la Société de Fives-Lille.

Il s'agit de l'entreprise d'un chemin de fer stratégique qui passe par la ville de Roubaix, dont les travaux ont été exécutés par ces dernières personnes pour compte d'une partie des industriels divers personnes en vue en Belgique, notamment

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 décembre. — Au cours de la semaine dernière a succédé au marché une assez grande opération.

La séance au début a été mauvaise et la bourse d'hier n'est pas accueillie. Où en donnant comme motif la nouvelle partie favorable de la liquidation de Londres. Ensuite de l'ouverture, le cours a été de 91,90 francs.

Le cours a été de